

Bulletin d'inscription Concours National Highland



Journée Eh'pattes & Moi

Dimanche 21 Mai 2017



(Concours ouvert aux adhérents à jour de cotisation F-HCS 2017)

Je soussigné

Demeurant

Commune de Code postal :

Tél : Mail :

Déclare vouloir présenter les animaux suivants à la journée Eh' pattes et moi le 21 Mai 2017

à Saint Gervais d'Auvergne (63390) en extérieur à l'étang Philippe.

| Forfait inscription au concours (non remboursable) | | | | | | 30 € |
|--|------------------|-----------------------------|------|---------------------|-------------------|-----------------------------|
| Catégorie* | Numéro Herd-Book | Nom de l'animal avec affixe | Sexe | N° d'identification | Date de naissance | Engagement (Remboursable) |
| Génisse | B-1500 | Nova de Saint Gervais | F | FR 63 xxxx xxxx | 21/05/2017 | 10 € |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| *Catégorie : Mâle 2016, Mâle 2015, Mâle 2014, Mâle Adulte, Génisse 2016, Génisse 2015, Génisse 2014, Vache adulte, Vache Suitée. | | | | | | TOTAL : 30 € + ... € |

Merci de joindre votre chèque d'engagement à l'ordre de la F-HCS, avec cette fiche d'inscription.

A RETOURNER AVANT LE 15 MARS 2017

A Guillaume POBEAUD – Président de la F-HCS – Domaine de la Ganne

Route d'Issac – 03410 Prémilhat

Renseignements : 06 76 92 25 02

Concours National Highland Cattle

Dimanche 21 Mai 2017

Conditions de participation

- ☞ L'inscription pour se présenter au concours est de 30 € (non remboursable).
- ☞ Pour chaque bovin inscrit au concours le montant du droit d'inscription est de 10 € (remboursable) par bovin, il sera remboursé pour chaque animal présenté le jour de la manifestation.
- ☞ Il faut être adhérent F-HCS à jour de cotisation 2017.
- ☞ Présentation uniquement d'animaux inscrits au herd-book F-HCS.
- ☞ Tenue vestimentaire de présentation : blouse blanche obligatoire.
- ☞ Les taureaux doivent être présentés avec un anneau nasal ou mouchette.
- ☞ Les animaux doivent tenir à l'attache et être manipulable sur un ring de présentation.
- ☞ Toute déclaration frauduleuse lors de l'inscription des animaux entraînera une disqualification sans remboursement.

Règlement Sanitaire Bovins

Les bovins présentés doivent correspondre aux exigences suivantes.

Provenir d'une exploitation dont le cheptel est :

- ☞ Indemne depuis au moins 30 jours de toute maladie contagieuse de l'espèce
- ☞ Reconnu « officiellement indemne » de tuberculose bovine
- ☞ Reconnu « officiellement indemne » de brucellose
- ☞ Reconnu « officiellement indemne » de leucose bovine enzootique
- ☞ En ce qui concerne l'IBR, les bovins doivent bénéficier d'une appellation A conforme au système national.

Les animaux, eux-mêmes, doivent remplir les conditions suivantes :

- ☞ Etre identifiés individuellement avec deux boucles auriculaires, suivant la réglementation en vigueur
- ☞ Ne présenter aucun signe de maladie
- ☞ Ne pas être porteur de lésions d'hypodermose (varron)
- ☞ Etre accompagnés de leurs documents sanitaires d'accompagnement valides (passeport rose et carte verte ASDA)

L'ensemble des documents garantissant ces conditions sont à envoyer en même temps que votre inscription (copie du passeport, copie de la carte verte, courrier de la DDCSPP de votre département concernant l'IBR), sans ces documents votre inscription ne sera pas validée.

Les documents administratifs et les animaux seront soumis à un contrôle administratif et vétérinaire avant la descente du véhicule et avant l'entrée sur le lieu du concours.